



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 29 Septembre 2011

Date de la convocation 21 Septembre 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes FONTES
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie-Hélène, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.GALTIER Gilbert, M.BARON Bernard, Mme MILAN Andrée, Mme DEULEUZE Elisabeth, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, M.SAN MARTIN Bernard, LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LEBREAU Jean-Jacques, PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain, M.REVEL Claude à M.FAVIER Marc, M.FABREGUETTES Bernard à M.GARROFE Gilbert, M.MARTINEZ Antoine à M.SOBELLA Henri, M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier, M.LIEB François à M.BARDEAU Francis, M.LUGAGNE Jérôme à M.COSTE Bernard, M.SOTO Bernard à M.DUPONT Laurent, M.LOPEZ Daniel à M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François à M.LEBREAU Jean-Jacques.</p>

Objet : Centre aquatique – Convention avec la Région Languedoc Roussillon – Subvention d'équipement.

Monsieur Jean Noel SATGER rappelle aux membres du conseil communautaire qu'un projet de convention a été établi entre la Communauté de communes et la Région Languedoc Roussillon, définissant les conditions d'attribution d'une subvention d'équipement au profit du centre aquatique intercommunal, en cours de réalisation sur CLERMONT L'HERAULT.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20111005-2011-09-29-14-DE
Date de signature : 07/10/2011
Date de réception : 07/10/2011

Il précise que cet équipement a ainsi bénéficié de différents soutiens de la collectivité régionale, lors des commissions permanentes suivantes :

- 22 mai 2006, une subvention régionale de 1 000 000 €, (première tranche de cofinancement)
- 6 octobre 2009, une subvention régionale de 500 000 €, et 27 janvier 2010, une subvention régionale de 500 000 €, (deuxième tranche)
- 22 juillet 2011, une subvention régionale de 1 000 000 € (troisième tranche).

Il ajoute que la présente convention porte sur cette troisième tranche de cofinancement, soit 1 000 000 €. Le versement de cette subvention sera effectué par acomptes au fur et à mesure de la réalisation de l'investissement, le solde étant versé sur présentation des pièces justificatives, après achèvement de l'ouvrage.

Cette convention précise notamment que la Communauté de communes s'oblige à mettre prioritairement et gratuitement le centre aquatique à disposition du lycée et du CFA installés sur CLERMONT L'HERAULT, et à accorder aux lycéens et apprentis un accès prioritaire à l'équipement sportif durant les heures scolaires en fonction d'un calendrier à déterminer entre la collectivité et chacun de ces établissements. Une convention spécifique à cette mise à disposition sera établie entre la Communauté de communes, la Région Languedoc Roussillon et chacun des établissements concernés.

La Communauté de communes s'oblige également, au titre de cette convention, à mentionner la participation de la Région Languedoc Roussillon sur tout support de communication, pendant la réalisation de l'investissement et tout au long de la vie de l'équipement.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Jean Noel SATGER et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, (1 abstention)

APPROUVE la convention entre la Communauté de communes et la Région Languedoc Roussillon, définissant les conditions d'attribution d'une subvention d'équipement au profit du centre aquatique intercommunal, en cours de réalisation sur CLERMONT L'HERAULT, telle que présentée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.